

A savoir :

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.



Signaler votre situation aux forces de l'ordre directement sur service-public.fr «fraude carte bancaire»

Quel type de fraude peut être signalé sur PERCEV@L?

- Toutes transactions par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de la carte;
- Identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :
 - soit du nom d'un e-commerçant;
 - soit du nom d'un prestataire de paiement en ligne par carte bancaire (en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée).

Que pouvez-vous faire ?

- Prévenir votre banque pour provoquer l'opposition sur la carte (n°interbancaire d'opposition: 0 892 705 705 ouvert 7 /7 et 24h/24 - numéro violet ou majoré: coût d'appel vers un numéro fixe+ service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile);
- Effectuer un signalement sur Internet grâce à la plateforme PERCEV@L. Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement.'
- Demander le remboursement de l'opération auprès de votre banque.

À quoi sert Percev@l ?

En utilisant le téléservice PERCEV@L après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une démarche simple de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer.

Votre signalement est exploité exclusivement par les forces de l'ordre en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires.

Accéder à la plateforme :

Rendez-vous sur « service public » :<https://www.service-public.fr> et saisissez « fraude carte bancaire » ou « Percev@l »

Pour réaliser votre démarche en ligne, munissez-vous:

- de votre carte bancaire (son numéro vous sera demandé);
- des relevés d'opérations bancaires sur lesquels figurent les achats frauduleux (les libellés et montants de ces achats vous seront demandés).

Et après ?

- Pour faciliter la démarche de remboursement, vous pouvez présenter à votre banque le récépissé de signalement sur PERCEV@L;
- Vous pouvez obtenir le remboursement de l'opération frauduleuse indépendamment du signalement sur PERCEV@L (articles L133-18 et suivants du Code monétaire et financier) ;
- Le traitement des signalements est opéré de manière confidentielle et sous la responsabilité de la Gendarmerie nationale;
- Les informations fournies sont rassemblées et analysées par des officiers de police judiciaire;
- Vous êtes susceptible d'être contacté par la Police ou la Gendarmerie nationale si les faits entrent dans le cadre d'une enquête.



Le Mensuel de vos Élus

Numéro Spécial ETE

Vous pouvez voir ces informations et d'autres sur le site de la commune : www.montagnystefelicite.fr

Pendant le mois d'août, les permanences du secrétariat de mairie seront assurées les jeudis de 17h à 19h. En cas d'urgence vous pouvez appeler au 06 07 37 21 02.

Communiqué de la Gendarmerie :

Votre Gendarmerie en ligne

- Une question ? Besoin de nous contacter ?
- Un contact numérique 7j/7 et 24h/24
- La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien :

Renseigner :

Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines : journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement ...

Prévenir :

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation ...

Orienter :

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

Comment nous contacter ? www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

PERCEV@L

PLATEFORME CONTRE LA FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

- **Simplifier les démarches des victimes**
- **Mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs**

Recommandations :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

Repérer les fraudes :

- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, qui permet une meilleure réactivité.